



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 332^E SESSION

Date 23/01/2023 – 27/01/2023

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Réunion hybride : Strasbourg, vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours.
 - Adopter les conclusions XXII-3 (2022) de la Charte de 1961 et les conclusions 2022 de la Charte révisée.
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (Mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961).
 - Reprendre la discussion sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du Comité des Ministres (GT-CHARTE).
 - Examiner et adopter la répartition des responsabilités des rapporteurs et la composition des sous-commissions pour les Conclusions 2023/Conclusions XXII-4 (2023).
 - Elire un nouveau Bureau.

Résultats 1) Le Comité a adopté les conclusions XXII-3 (2022) de la Charte de 1961 et les conclusions 2022 de la Charte révisée concernant 35 rapports nationaux ;

2) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité de la réclamation suivante :

- *European Organisation of Military Associations and Trade Unions (EUROMIL) c. Irlande*
Réclamation n° 212/2022 ;

3) Le Comité a procédé à une seconde délibération dans les réclamations suivantes :

- *Validity c. Finlande*
Réclamation n° 197/2020 ;

4) Le Comité a entendu des présentations des principales questions en jeu dans les réclamations suivantes :

- *Association of Secondary Teachers Ireland (ASTI) c. Irlande*
Réclamation n° 180/2018
- Confédération française démocratique du travail (CFDT)
c. France
Réclamation n° 189/2020 ;

5) Le Comité a examiné les développements liés aux prochains rapports et réunions sur les dispositions non acceptées ;

6) Le Comité a tenu une discussion sur les travaux en cours du GT-CHARTRE ;

7) Le Comité a examiné et adopté la répartition des responsabilités des rapporteurs et la composition des sous-comités pour les Conclusions 2023/Conclusions XXII-4 (2023) ;

8) Le Comité a élu son nouveau bureau : Présidente - Aoife NOLAN, Vice-présidente - Eliane CHEMLA, Vice-présidente - Tatiana PUIU, Rapporteuse générale - Kristine DUPATE.

Conclusions/ Le Comité a chargé le Secrétariat :

Suivi

- de notifier les Conclusions 2023/Conclusions XXII-4 (2023) aux États en vue de les rendre publiques le 22 mars 2023 ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;

- transmettre aux parties et publier la décision de recevabilité ;
- être en contact avec les Etats concernés par des rapports et des réunions sur les dispositions non acceptées.

Participants

Aoife NOLAN, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Tatiana PUIU, Vice-Présidente
Kristīne DUPATE, Rapporteure générale
József HAJDÚ
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN
Carmen SALSEDO BELTRÁN
Monika ŠIMŮNKOVÁ

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint